



Commission de la formation et de la vie universitaire  
Séance du 21 novembre 2017

Délibération n°1  
Portant approbation du **procès-verbal de la CFVU du 19 septembre 2017**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 16
Nombre de membres présents : 12	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 4	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 16	Non-participation : 0

**Article unique** : approuve le procès-verbal de la CFVU du 19 septembre 2017.

Le président de la commission  
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 04 avril 2018  
Notifié le : 04 avril 2018